

Association Familles rurales

Centre de loisirs : Jeux, Toit et Moi

Rue d'Aubière, Ecole Jules FERRY

63170 Pérignat-Lès-Sarliève



PROJET EDUCATIF



2025



SOMMAIRE

INTRODUCTION ET LOCALISATION.....	3
INTENTIONS EDUCATIVES	4
BUT EDUCATIF.....	4
PRINCIPES EDUCATIFS.....	4
OBJECTIFS PEDAGOGIQUE.....	4
MOYENS MIS EN ŒUVRE.....	5
LES MOYENS MATERIELS.....	5
LES MOYENS HUMAINS.....	5
LES MOYENS ORGANISATIONNELS.....	5
L'EVALUATION ET LE SUIVI DU PROJET.....	5
LES FICHES ACTIONS.....	5
LE COMPTE RENDU ANNUEL.....	6
LE BILAN D'ACTIVITE.....	6
L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP.....	6
TARIFS ACCESSIBLES.....	6
CONCLUSION.....	6



Introduction :

L'association « Jeux Toit et Moi » a été créée en 1993 par un groupe de parents qui désiraient mettre en place un lieu d'accueil pour les enfants de 4 à 12 ans.

L'association est déclarée à la préfecture d'après la loi de 1901, aux services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et auprès de la Protection Maternelle Infantile.

L'association est également adhérente et partenaire aux Fédérations des Familles Rurales ; elle applique ses valeurs éducatives et sa convention collective.

Localisation :

L'association « Jeux Toi et Moi » est située sur la commune de Pérignat-Lès-Sarliève. Une commune chaleureuse de 2800 habitants environ, située en périphérie sud de Clermont Ferrand, qui a su garder ses valeurs historiques à travers son château (siège de l'actuelle Mairie), son centre bourg, son lavoir, son parc naturel...

L'accueil collectif de mineurs (ACM) « Jeux Toit et Moi » est organisé par l'association :

Familles Rurales « Jeux toit et moi »

Ecole Jules Ferry Rue d'Aubière

63 170 Pérignat-Lès-Sarliève.

Représentée par le conseil d'administration :

- Président : MURAT Christophe
- Vice-présidente : PAILLARD Mélanie
- Secrétaire : LACAZE Perrine
- Secrétaire-adjointe : GILLES Emilie
- Trésorière : AUBEL Pauline
- Trésorière-adjointe : LAGZIRI Adnane
- Membres actif : BESSAC Audrey, SYMPHORIEN Emmanuelle, PERRET Vanessa, CHEVALIER-GIRAUD Noémie, NGUYEN Sandrine, GUIGUET-AUCLAIR Candy, CORVELLEC Marianne, GARNIER Jean-françois, LEGEAY Rachel, MOREAU Marie.

Intentions éducatives :

But éducatif :

Les intentions éducatives du centre de loisirs sont le développement de l'autonomie et de la socialisation de l'enfant tout en respectant son rythme de vie, son bien-être et sa sécurité.

Principes éducatifs :

- Le principe de Laïcité et de démocratie s'appliquent à la vie et aux actions du centre de loisirs.
- Les activités proposées associent tous les enfants sans aucune forme de discrimination ; elles s'inscrivent dans le cadre de la convention internationale des droits de l'enfant et de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Chaque enfant a besoin d'un temps qui lui est propre. Une attention particulière est portée sur les rythmes, les lieux et les temps de vie.
- Nos enfants aujourd'hui seront les citoyens de demain, il importe de leurs donner les moyens de s'exprimer et d'être acteurs de la vie du centre de loisirs.
- Assurer la sécurité et le bien-être de nos enfants sont toujours des priorités dans toutes les activités.
- La notion de vacances est au centre de nos réflexions. Les activités doivent être attrayantes, ludiques et adaptées aux possibilités et capacités de chaque enfant.

Objectifs pédagogiques :

- Faire du centre de loisirs un espace de jeu et de plaisir où l'enfant s'épanouit physiquement et psychologiquement...
- Développer l'esprit citoyen et démocratique de l'enfant par une participation active à la vie du groupe et par l'éveil à la vie sociale.
- Sensibiliser les enfants à de nouvelles rencontres, dans le domaine culturel, artistique, sportif, scientifique, ludique et de découverte de la nature et de l'environnement.
- Favoriser l'ouverture et la découverte du monde environnant
- Favoriser les passerelles entre les structures jeunesse pour préparer nos enfants à partir, ou, arriver au centre de loisirs.
- Dialoguer et communiquer régulièrement avec les parents sur l'évolution et le bien être de leurs enfants et sur les plannings d'activités.

Moyens mis en œuvre par l'association et la commune :

Les Moyens matériels :

Le centre de loisirs est situé dans les locaux de l'école Jules Ferry. Plusieurs salles sont mises à disposition par la municipalité :

- Un bureau.
- 1 salle d'activités pour les 3-6 ans.
- 1 salle de restauration scolaire.
- Les cours de l'école.

L'association a également accès gratuitement aux différentes structures suivantes :

- 1 parc ombragé situé en dessous de l'école.
- La salle ECD
- La grande salle de spectacle de la commune « l'affiche » que l'association peut réserver une fois par an gracieusement.
- Toutes les structures associatives sur demandes préalables.
- Les salles sur la place de la mairie :Salle, Magelan, Berton Etc.

Les moyens humains :

L'association « Jeux Toit et Moi » emploie :

- Un directrice en CDI.
- Une directrice adjointe en CDI.
- Un animateur du Brevet d'Etat aux Fonctions d'animateurs en CDI.
- Quatre animateurs BAFA ou stagiaires BAFA en CEE.
- Une personne de service en CDI.
- Un intervenant diplômé dans la thématique du projet réalisé.

Les moyens organisationnels :

- Mise en place de permanence entre les périodes de vacances par la direction pour l'accueil des parents en visio ou par téléphone.
- Budget de fonctionnement permettant à l'équipe d'animation de proposer des activités variées.
- Contrat avec la société API pour les repas.
- Partenariat financier avec la CAF 63 (convention prestations de service et contrat enfance jeunesse)
- Partenariat avec le DALHIR 63 et la MDPH pour l'accueil des enfants en situation de handicap

L'évaluation et le suivi du projet :

Les fiches actions :

Après chaque période, la direction avec le pôle animation établissent le bilan et l'évaluation de leur action. Ces bilans permettent de suivre et de préciser les pratiques et les objectifs du projet pédagogique et donc de revenir sur les intentions du projet éducatif.

Le compte rendu annuel :

Chaque fin d'année (avant les vacances de Noël) la direction présente l'évaluation annuelle basée sur les fiches actions. De ce fait, le projet pédagogique et/ou éducatif peuvent être modifiés pour la prochaine assemblée générale.

Le bilan d'activité :

Un bilan d'activité est présenté aux parents à chaque assemblée générale. Ce bilan retrace l'année écoulée et présente les grandes lignes de l'année à venir.

Mission et relation entre la direction et l'organisateur:

L'organisateur (président de l'association) et l'équipe d'animation interagissent au quotidien, ils définissent ensembles :

- Les priorités éducatives.
- Le recrutement et le respect du droit du travail.
- La médiation et la communication.
- La communication et les partenariats.
- L'information aux institutions.
- Ajustement des moyens.
- La mise en œuvre et le respect des réglementations.

L'accueil des enfants en situation de handicap:

Nous sommes très attentifs à ce que chaque enfant puisse participer activement aux activités et aux projets proposés. La mise en place d'un PAI (projet d'accueil individualisé) peut être nécessaire. L'enfant en situation de handicap est considéré de la même manière 6 qu'un autre enfant, pour autant, une annexe individuelle lui sera consacrée dans le projet pédagogique afin de garantir son bien être et sa sécurité.

Tarifs accessibles:

Pour assurer l'égalité d'accès au centre de loisirs « Jeux toit et moi », le tarif de la journée est calculé en fonction du quotient familial.

Conclusion :

L'association Jeux Toit et Moi demeure familiale, attentionnée et conviviale. Les bénévoles et l'équipe d'animation favorisent toujours l'échange et la proximité avec les familles pour répondre le plus possible à leurs attentes. C'est le fondement même d'une association à but non lucratif.